Vous vivez dans un pays francophone. Le ministre envisage de supprimer, dans les écoles secondaires (15 à 18 ans), l'enseignement de la deuxième langue étrangère. Touché par cette décision, vous écrivez à votre journal habituel pour que votre courrier soit publié dans la rubrique "Courrier des lecteurs". (350 mots).

Monsieur le Directeur,

Il y a quelques semaines votre journal se faisait l'écho de la mesure prise par notre ministre de l'éducation qui a suscité la polemique parmi nous tous. Selon cette mesure, on envisage de supprimer, dans les écoles secondaires, l'enseignement de la deuxième langue étrangère.

Je voudrais vous exprimer à travers ce courrier mon avis à ce sujet. J'espère également m'exprimer de façon respectueuse, de façon à ne blesser aucun lecteur de ce journal.

En effet, il y a trois semaines notre ministre de l'éducation annonçait cette mesure que j'ai décrit avant et qui sera appliquée l'année prochaine. Comme d'autres lecteures l'ont déjà exprimé, je suis contre cette mesure, qui réduit notablement l'éducation l'enseignement des langues à nos enfants. La France est membre de l'Union Européenne, et comme tel chaque citoyen français doit (ou devrait) connaître au moins deux langues étrangères, c'est-à-dire l'anglais — que je considère come indispensable

dans nos jours — et une autre langue à choisir par l'élève. Que feront nos futurs diplômés sans connaître des langues aussi importantes en Europe comme l'allemand ou l'espagnol ?

J'ai cinquante ans, et j'ai un fils et une fille. Je n'ai pu étudier à l'école aucune langue étrangère. Par contre, aussin bien mon fils que ma fille parlent plusieurs langues étrangères, grâce à une système éducative que je considère assez efficace. Je me demande donc, à quoi sert étudier une langue jusqu'à 15 ans, si à partir de cet âge on ne peut plus l'étudier ? Je crois que c'est un retour en arrière dans notre système.

Nous devrions augmenter la qualité de nos écoles secondaires. À l'université il y a le même problème : on ne donne pas aux étudiants la possibilité de réaliser une partie de leur parcours universitaire dans une langue étrangère. Je me demande à nouveau : à quoi sert étudier une langue étrangère au lycée, quand, une fois arrivés à l'université, on ne donne pas la possibilité de poursuivre l'étude ?

En conclusion je crois qu'il s'agit d'un problème grave qui doit être résolu, et cette loi qu'on envisage de nous imposer ne devrait pas être votée.

Bien cordialement

Sergio Gómez